

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14849
27 janvier 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

NOTE VERBALE DATEE DU 25 JANVIER 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LA MISSION PERMANENTE DE CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de le prier de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte du communiqué adopté par la Réunion plénière du Mouvement des pays non alignés tenue à New York le 5 janvier 1982 pour examiner "la situation dans les territoires arabes occupés".

Annexe

Communiqué

La Réunion plénière des pays non alignés tenue le 25 janvier 1982,

Ayant entendu la déclaration du Représentant permanent de la République arabe syrienne sur les derniers éléments concernant l'examen par le Conseil de sécurité du refus opposé par Israël de respecter la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1981 :

A rappelé ses communiqués antérieurs du 14 décembre 1981 et du 5 janvier 1982, dans lesquels elle priait le Conseil de sécurité de prendre des mesures appropriées sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour contraindre Israël à remettre tous les territoires syriens occupés sous la pleine souveraineté de la République arabe syrienne;

A condamné Israël qui, en persistant à refuser d'annuler son annexion des hauteurs syriennes du Golan, viole les principes pertinents du droit international, de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;

S'est déclarée profondément préoccupée par le fait que le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas pris de mesures appropriées contre Israël au titre du Chapitre VII de la Charte, un membre permanent du Conseil de sécurité ayant voté contre. A cet égard, la Réunion plénière a prié instamment le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires afin de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur l'annexion par Israël des hauteurs syriennes du Golan (S/Agenda/2329/Rev.1).

La Réunion plénière a réaffirmé que le Mouvement des pays non alignés appuyait sans réserve le Gouvernement et le peuple de la République arabe syrienne, dont il était solidaire et a lancé un appel à tous les membres pour qu'ils participent activement à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale au niveau politique voulu.

